

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 29 mai 2012 à 19h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Marie-Ève Michaud, Louis-Georges Simard, Guy Simard, Léo-Paul Thibault et Rémi Beaulieu, sous la présidence de la mairesse, Élisabeth Hudon, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon, ouvre la séance à 19h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

12-05-26

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse.

ADOPTÉ

3. Approbation du projet de règlement d'emprunt #001-2012 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest décrétant une dépense de quatre cent mille (400 000\$) et un emprunt de quatre cent mille (400 000\$) pourvoyant à l'achat d'un camion destiné à la collecte automatisée et au transport des matières résiduelles

ATTENDU QUE les cinq municipalités qui composent la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest doivent approuver le projet de règlement d'emprunt 001-2012 décrétant une dépense de quatre cent mille (400 000\$) et un emprunt de quatre cent mille (400 000\$) pourvoyant à l'achat d'un camion destiné à la collecte automatisée et au transport des matières résiduelles ;

12-05-27

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil approuve le projet de règlement d'emprunt 001-2012 décrétant une dépense de quatre cent mille (400 000\$) et un emprunt de quatre cent mille (400 000\$) pourvoyant à l'achat d'un camion destiné à la collecte automatisée et au transport des matières résiduelles et qu'une copie conforme du projet de règlement soit annexée au procès-verbal.

ADOPTÉ

4. Période de questions

Aucune question

5. Levée de l'assemblée

12-05-28

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 19h15.

ADOPTÉ

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, directeur-général, secrétaire-trésorier